



PAR COURRIEL

Québec, le 15 février 2024

Monsieur Louis Breton
Gestionnaire de la section des évaluations environnementales
Environnement et Changement climatique Canada
louis.breton@ec.gc.ca



INFORMER

**Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré –
Questions complémentaires – DQ5**



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **19 février** prochain à **14h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Dans le PR4.1 (p. 5pdf), vous mentionnez qu'il faut prévoir des mesures d'atténuation supplémentaires pour éviter de tuer ou de déranger des chauves-souris au moment de l'élevage des petits ou de détruire leur résidence. Les mesures devraient être compatibles avec le programme de rétablissement de l'espèce.
 - a. Mise à part la mesure qui consiste à planifier ses activités de manière à réaliser l'essentiel du déboisement en dehors de la période de reproduction des chauves-souris, quelles seraient les autres mesures d'atténuation possibles et efficaces à mettre en place ?
2. Au cours de l'année 2023, tel que le présente les documents PR5.5, PR5.7, PR5.13 et PR5.17, l'initiateur a procédé à des travaux d'inventaire pour la grive de Bicknell qui ont conduit à un micro-positionnement des éoliennes afin de protéger les habitats optimaux et sous-optimaux.
 - a. Quelle est votre position sur les inventaires complémentaires et la caractérisation de l'habitat de la grive de Bicknell réalisés par l'initiateur en 2023 ?
 - b. Quelle est votre appréciation de l'optimisation du projet qui en a découlé, notamment avec la configuration 5 ?
 - c. Quelle évaluation faites-vous des mesures d'atténuation proposées par l'initiateur dans l'optimisation du projet ?
3. Tel que mentionné à la QC 2-18 du document PR5.13, il été convenu entre le MELCCFP et ECCC que le modèle de l'habitat d'ECCC pour la Grive de Bicknell est préliminaire et nécessite encore certaines validations. Le MELCCFP a transmis à l'initiateur un modèle de l'habitat mis à jour en 2023 et conforme au Protocole d'inventaire de la Grive de Bicknell et de son habitat de 2013. Ainsi, l'initiateur doit revoir l'évaluation des impacts du projet sur la grive de Bicknell en fonction du modèle fourni » (PR5.13, p. 14).
 - a. Est-ce que le modèle d'ECCC a été validé depuis et, le cas échéant, de quelles manières l'initiateur devrait-il revoir l'impact du projet sur la grive de Bicknell pour se conformer à ce modèle ?
4. Vous indiquez en introduction de la QC-86 du PR5.5 que le COSEPAC doit réévaluer le statut de la grive de Bicknell et que ce dernier pourrait être « menacé », mais il est possible qu'on lui attribue le statut « en voie de disparition ».
 - a. Qu'en est-il de ces discussions et de la révision de ce statut ?